

CAUSERIE

Cercles de fermières

Voici qu'on nous annonce la formation de cercles de fermières ; le but de cette nouvelle œuvre est de répandre partout dans les campagnes, un enseignement ménager pratique, pouvant procurer aux paysannes un meilleur rapport de leurs laiteries et de leurs basses-cours ; ce but, comme on le voit, est digne de tous les efforts.

Mais qu'entend-on par cercles de fermières ? Et comment parviendra-t-on à entrer en contact avec nos paysannes si défrayées devant toutes les nouveautés ? Il est évident que cela demandera du temps et de la patience ; les femmes sont plus difficiles à atteindre que les hommes.

Et cependant quel bien immense on pourrait faire à cette bonne Française, plus apte qu'on ne le suppose à comprendre des enseignements simplement donnés et dont la mise en pratique serait facile ; le grand point sera de la faire sortir de chez elle, de dissiper sa défiance ; pour cela, il faudra que ceux qui l'appelleront lui soient connus.

Dans presque tous les pays agricoles, on a compris en même temps qu'il était urgent de faire quelque chose pour la fermière ; l'homme, lui, a les syndicats agricoles, les expositions, les concours régionaux, où il peut voir les nouvelles machines agricoles, entendre parler des meilleurs moyens de culture ou d'élevage ; il a également des écoles professionnelles assez nombreuses, mais on doit reconnaître qu'il les fréquente peu.

La femme, elle, n'a rien ou presque rien, chez nous, du moins ; tandis qu'à l'étranger, depuis une dizaine d'années, on s'est efforcé d'organiser largement l'enseignement agricole féminin et de le vulgariser.

Nous avons bien quelques écoles fixes auxquelles viennent s'ajouter des écoles ambulantes, qui vont s'installer pour quelques semaines dans un village et y donnent rapidement quelques notions bien élémentaires, pas très bien ordonnées sans doute, mais cependant utiles, comme l'est le geste du semez ; quelques bonnes leçons peuvent être mises en pratique et servir d'exemples.

C'est de la Belgique que nous vient l'expression : « cercles de fermières » et ces cercles sont des associations, des écoles pour les femmes et les jeunes filles ; c'est un peu, nous dit-on « une université populaire, où l'on s'occuperait d'enseignement professionnel et de morale pratique ».

Le programme de cet enseignement nous paraît vraiment trop étendu pour être donné d'une façon profitable. Et ce n'est pas tout ; on veut encore lui apprendre le respect des traditions et l'obéissance aux préceptes de la morale chrétienne ; toutes ces associations, à l'étranger, ont un caractère confessionnel. Aux Etats-Unis, elles sont dirigées par des pasteurs ; en Belgique, ce sont des prêtres ou des religieux qui sont à leur tête.

En France, quelques cercles de fermières ont été créés sur le modèle de ceux de Belgique. C'est la Société des Agriculteurs de France qui a fondé une section des dames chargée de cette œuvre, et depuis un an, une dizaine de cercles ont été formés, auxquels on peut rattacher des cours d'enseignement ménager instruits par divers syndicats agricoles. Ces institutions sont dues uniquement à l'initiative privée ; ce qui ne veut pas dire que le ministère de l'Agriculture n'a rien fait ; les résultats obtenus par ses efforts sont importants. Aux deux écoles existant depuis une vingtaine d'années, trois autres ont été ajoutées. Dans ces nouvelles écoles, on forme des maîtresses capables de répandre un enseignement agricole et ménager très pratique ; tandis que, dans les anciennes, on continue à donner aux jeunes filles une simple éducation agricole et ménagère.

Il n'est pas possible et il serait même dangereux de demander aux jeunes paysannes de venir à la ville entendre des cours ; c'est donc l'école qui doit aller à elles. Nous comptons déjà 33 de ces écoles ambulantes, ce n'est qu'un commencement, nous espérons bien qu'elles deviendront de plus en plus nombreuses.

Par une circulaire récente, M. Clémentel a invité les directeurs départementaux des services agricoles à provoquer dans toutes les communes où l'école ménagère agricole donne son enseignement, la création de cercles de fermières.

Pour que les conseils et les enseignements ainsi prodigués soient suivis, il est indispensable d'inspirer de la confiance aux paysannes. On devra élaborer à leur intention un programme simple avec des leçons facilement applicables.

Mais ce n'est que peu à peu, et seulement lorsque des exemples les auront convaincues, que nos fermières seront gagnées.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

L'élection des Experts de Tabac

Conformément aux désirs de la Fédération Nationale des planteurs de Tabac, au sujet de l'élection des experts par les planteurs, le règlement relatif à cette élection vient d'être publié.

Voici le texte de ce règlement :
Suivant les dispositions de l'article 42 de la loi de finances du 30 juillet 1913, les commissions chargées, chaque année, du classement des tabacs indigènes seront composées désormais d'un planteur arbitre nommé par le président du tribunal civil de l'arrondissement dans lequel siègent les commissions, de deux fonctionnaires des manufactures de l'Etat et de deux planteurs élus par les planteurs de chaque circonscription.

Sont électeurs tous les titulaires de permis ainsi que les fermiers, métayers ou colons agrés par l'administration, ayant cultivé pendant l'année en cours et dont les récoltes doivent être livrées à la commission correspondante.

La liste des électeurs dressée par l'administration sera mise à la disposition des planteurs dans les bureaux des contrôleurs de culture de la circonscription, du 20 au 30 août inclus, chaque jour non férié, de 2 heures à 5 heures du soir.

Les réclamations seront reçues par les contrôleurs jusqu'au 30 août.

Le directeur départemental statuera dans les dix jours.
En cas de rejet, la réclamation pourra être portée devant le juge de paix du canton, lequel statuera dans les mêmes conditions qu'en matière ordinaire.

Ainsi, contrairement à ce qui se passa l'année dernière, les planteurs choisiront librement leurs experts.

Il n'y aura plus à craindre ces récusations par trop arbitraires qui provoquent de si vifs incidents au cours de la livraison de 1912.

Les planteurs de tabac ont obtenu satisfaction ; et c'était bien le moins qu'on la leur accordât puisqu'après tout c'est leur récolte, le produit de leur travail qu'ils défendaient.

L. B.

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Vendredi, sont arrivés à Cahors, dans cinq autos, divers personnages officiels qui ont fait exactement le voyage que fera le président de la République, s'arrêtant, d'abord, couchant, etc., aux mêmes endroits où le président séjournera.

Ils sont repartis, samedi, pour Gourdon.
Il est intéressant de noter que les voyageurs sont arrivés à Cahors à six heures moins un quart.

Après avoir terminé la reconnaissance de la route que doit suivre M. Poincaré dans son voyage, le lieutenant-colonel Aubert, les représentants de l'Automobile Club de France et M. Houdaille se sont réunis dimanche, à la Préfecture de Limoges.

Les dernières dispositions à soumettre au Président ont été arrêtées.

En prévision de ce voyage, des équipes nombreuses de cantonniers ou d'ouvriers terrassiers sillonnent les routes que doit suivre M. Poincaré.

Un travail actif est imposé à tout le personnel, afin que le chemin qui doit être parcouru par l'automobile présidentielle présente un aspect convenable.

On ne saurait se plaindre de ce travail qui met en bon état nos routes par endroits impraticables depuis si longtemps.

De plus, des peintres sont également occupés à repeindre les bornes kilométriques sur les routes où passera le président de la République.

Ce travail n'était pas inutile ; il y a belle lurette qu'il n'était guère possible de lire sur beaucoup de bornes kilométriques les noms des localités et le nombre des kilomètres.

Enseignement

M. Constant, directeur de l'école supérieure de Lembege (Basses-Pyrénées), est nommé en la même qualité à Martel.

Le vote sous enveloppe

Conformément aux conclusions de la Commission du suffrage universel, la Chambre a adopté sans modifications les dispositions acceptées par le Sénat, relativement au secret et à la liberté du vote sous enveloppe et à la cabine d'isolement.

Voici donc, d'après le texte de la loi, comment le vote se passera désormais :

Dans toutes les élections, le vote a lieu sous enveloppe.

Ces enveloppes sont fournies par l'administration préfectorale. Elles seront opaques, timbrées du cachet des préfetures ou des sous-préfetures et de type uniforme pour chaque collège électoral.

Le jour du vote, elles seront déposées sur le bureau électoral et tenues à la disposition des électeurs.

A son entrée dans la salle du scrutin, l'électeur prend lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il doit se rendre isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards pendant qu'il met son bulletin dans l'enveloppe. Il fait ensuite constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe.

Le président le constate sans toucher l'enveloppe que l'électeur introduit lui-même dans l'urne.

La loi sera applicable en novembre, peut-être même fin octobre, et il peut y avoir à ce moment des élections partielles.

Déclarations de changement de domicile

Une récente dépêche du ministre de la guerre modifie les prescriptions relatives aux déclarations de changement de résidence et de domicile, auxquelles sont astreints les hommes de réserves.

Pour donner toutes facilités aux réservistes et territoriaux, les déclarations qui étaient faites jusqu'à présent à la gendarmerie exclusivement, sont reçues dorénavant :

1. Par les brigades de gendarmerie.
2. Par les maires de toutes les communes.
3. Par les commissaires de police des grandes villes.

Elles devront être faites dans le délai d'un mois, après le changement effectué par :

1. Tout changement de domicile.
2. Tout changement de résidence autre qu'un voyage.
3. Tout changement d'adresse dans une localité de plus de 5.000 habitants.

La nouvelle Monnaie de Nickel

Le Journal Officiel vient de publier la loi portant le retrait, à une date d'ailleurs encore indéterminée, de la monnaie de billon et son remplacement par la monnaie de nickel. En voici les principaux dispositifs :

Art. 1^{er}. — Seront retirées de la circulation, en France et en Algérie, les pièces de 10 et de 5 centimes en bronze fabriquées en exécution des lois du 6 mai 1852, du 18 juillet 1860, du 2 août 1872, du 13 avril 1900 et du 24 décembre 1910, ainsi que les pièces de 25 centimes en nickel pur fabriquées en exécution de la loi du 31 mars 1903.

Art. 2. — Des décrets fixeront les époques auxquelles ces monnaies cesseront d'avoir cours légal, et ne seront plus admises dans les caisses publiques.

Art. 3. — Les monnaies retirées en exécution de l'article 1^{er} de la présente loi seront remplacées par des pièces en nickel pur de 25, 10 et 5 centimes. Ces pièces, percées au centre d'un trou rond, seront fabriquées dans les conditions ci-après :

Pièces de 25 centimes. — Diamètre 24 millimètres ; diamètre du trou central 5^m/₁₆ ; poids 5 grammes avec une tolérance de 40 millièmes au-dessus et au-dessous.

Pièces de 10 centimes. — Diamètre 21 millimètres ; diamètre du trou central 5 millimètres ; poids 4 grammes ; tolérance 15 millièmes.

Pièces de 5 centimes. — Diamètre 19 millimètres ; diamètre du trou central 4^m/₁₆ ; poids 3 grammes ; tolérance 15 millièmes.

Art. 4. — Le choix du type de la nouvelle monnaie sera fait au concours.
Le type de la nouvelle monnaie sera ensuite fixé par décret.

Fête du quartier Labarre

des 23, 24 et 25 Août

PROGRAMME

Samedi 23

A 20 h. 1/2, retraite aux flambeaux, distribution de bouquets.

Dimanche 24

A 7 h., annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à 10 h., distribution de bouquets ; à 16 h., concert-festival par la brillante Société l'Avenir Cadurcien ; à 17 h., ouverture du bal ; à 19 h., grand apéritif-concert ; à 21 h., grand bal, illumination de tous les monuments, bataille de confettis ; à minuit, réveillon.

Lundi 25

Jeux divers sur les places du quartier ; à 18 h., Aviation. L'aviateur « Limaoui » essaiera son biplan ; à 19 h., apéritif-concert suivi d'un grand concours de fourchettes ; à 20 h. 1/2, illumination, bal et bataille de confettis ; à minuit, le bal se terminera par le grand père suivi d'un excellent réveillon.

Le Comité.

Fête des Acacias

Ainsi que nous l'avions annoncé, une grande réunion des habitants des bas quartiers de la ville a eu lieu samedi 9 courant en vue de l'organisation de la grande fête populaire des Acacias.

L'assemblée, d'accord avec les autorités, a décidé de fixer ces réjouissances aux 20, 21 et 22 septembre prochain.

Elle a ensuite procédé à la nomination de la commission définitive qui est ainsi composée :

Président : J.-L. Courtiau, négociant en bois.

Vice-Présidents : Bédoué, commis des postes ; Imbert, négociant ; Planacassagne, négociant.

Secrétaire : J. Pélissier, rédacteur au service des retraites ouvrières.

Treasorier : H. Vidallac, sellier-bourrelier.

Commissaires : Baras, mécanicien, Blat, négociant colonial, Bédoué jeune, étudiant, Marcel Calvet, chef du portefeuille à la Société Générale, René Courtiau, employé à la Trésorerie Générale, Deltel, typographe, A. Flaujac, épicière, Ilard, charcutier, P. Marmiesse, entrepreneur de peinture, Emile Pelet, propriétaire, M. Planacassagne, étudiant, J. Riol, typographe, Roy, horloger-bijoutier, Valéry, employé d'octroi, V. Lafage, peintre en voitures.

Le programme définitif qui sera des mieux composés sera arrêté à une prochaine réunion.

La commission adresse un pressant appel aux habitants des quartiers intéressés, aux autorités et notabilités ainsi qu'à toutes les personnes dévouées afin que le meilleur accueil soit réservé aux commissaires chargés de recueillir les fonds.

On peut d'ores et déjà envoyer les souscriptions au trésorier de la commission H. Vidallac, sellier-bourrelier, Boulevard Gambetta.

Grand Cirque

On annonce l'arrivée prochaine à Cahors du grand cirque Piège.

Foire du 16 août 1913

La foire du 16 août a été de médiocre importance. Les cours pratiqués ont été les suivants :

Bœufs gras, 40 à 42 les 50 kilos ; vaches grasses, 32 à 34 ; bœufs de travail, 900 à 1.100 la paire ; vaches, 500 à 600 ; bouvillons, 700 à 800 ; moutons gras, 0,80 ; agneaux, 0,90 le kilo ; brebis d'élevage, 28 à 35 pièce ; poules grasses, 0,90 ; poulets, 1 ; dindes, 0,70 ; canards, 0,80 ; lapins, 0,50, le tout le demi-kilo.
Œufs, 0,90 la douzaine.
Oisons, 6 à 8 la paire.
Blé, 21 ; maïs, 14 ; pommes de terre, 7,50, le tout l'hectolitre.

LUNA PARK

Le public de plus en plus est attiré vers l'Ouest, d'abord par une habitude séculaire, ensuite par les nombreuses et captivantes attractions répandues sur la route du couchant. C'est à l'Ouest de Paris qu'on trouve des palais de verdure, des fleurs et des arbres, le bois de Boulogne, les pistes d'entraînement, l'hippodrome de Longchamps et l'unique, l'incomparable Luna Park, où sont organisées tous les jours des fêtes sans rivales, fêtes du Sport, fêtes de l'art, fêtes de l'élégance et de la mode et des attractions brevetées comme le vertigineux Scenic Railway, les mystérieux Chimpanzés et les nains incomparables.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 20 AOÛT 1913

Marche américaine. — Sousa.

Poète et paysan (ouv.). — Suppé.

Gloire aux femmes (maz). — Farbach.

Trois menuets

a) Menuet du bœuf. — Haydn.

b) Menuet favori. — Mozart.

c) Menuet du Septuor. — Beethoven.

Les Echos du Quercy. — Kelsen.

Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

On demande

UN APPRENTI

à l'imprimerie du Journal du Lot

Arrondissement de Cahors

Albas

Noyade évitée. — Samedi soir, la bonne de M. Dulac était en train de laver au Lot lorsqu'elle perdit l'équilibre en voulant retenir deux linges que le courant emportait. Cette vieille femme perdant pied et se sentant

Marcihac

Voyage présidentiel. — Dans un de nos derniers numéros nous avons annoncé que M. Poincaré serait de passage à Marcihac le samedi 13 septembre prochain.

En vue de ce voyage, M. Laburthe le sympathique sous-préfet de Figeac, M. le lieutenant-colonel Aubert de la maison militaire du Président de République, plusieurs délégués du Touring-Club de France et du Syndicat d'initiative du Quercy sont venus vendredi dernier 15 août vers 16 heures se concerter avec M. Falguières maire, pour les dispositions à prendre.

Dans le but de préparer à M. Poincaré une belle réception, le conseil municipal s'est réuni dimanche. Il a arrêté les grandes lignes des fêtes qui seront données à cette occasion.

Nous ferons connaître le programme de ces dernières.

Lacapelle-Marival

Nos fêtes. — Les fêtes du 15 et du 16 août avaient attiré un grand nombre d'étrangers ; elles ont complètement réussi, le beau temps s'étant mis de la partie. La Société de gymnastique de Capdenac, qui a bien voulu prêter son gracieux concours, a été fortement applaudie.

Voici le résultat des courses de bicyclettes des 15 et 16 août :

Internationale : 1^{er}, Souillac ; 2^e, Rieux ; 3^e, Gambade.

Locale : 1^{er}, Martial Marty ; 2^e, Gaston Espinas ; 3^e, Jules Genot.

Assier

Fête locale des 23, 24 et 25 août. — Programme :

Samedi 23, à 17 heures du soir, réception de la musique, tour de ville ; à 21 heures, retraite aux flambeaux.

Dimanche 24 août. — A 5 heures du matin, réveil en musique, salves d'artillerie ; de 10 à 11 heures, aubades aux habitants, apéritif-concert ; à 14 heures, commencement des jeux ; de 15 à 17 heures, grand bal public sous la halle aux grains et devant le café du Commerce, par un deuxième orchestre privé ; à 21 heures, grand feu d'artifice avec pièces allégoriques, dernière nouveauté ; à 22 heures, ouverture de deux grands bals de nuit ; bataille de confetti ; à minuit farandole monstre.

Lundi 25 août. — A 6 heures du matin, nouveau réveil en musique ; à 8 heures, continuation des aubades ; à 10 heures, grand bal d'enfants, sous la halle, distribution de gâteaux ; à 14 heures, continuation des jeux ; à 15 heures, grandes courses de bicyclettes avec un grand prix ; à 16 heures, courses pédestres pour jeunes gens, jeunes filles et enfants des deux sexes, nombreux prix ; ascension d'un ballon monstre qui on dirigé facilement ; à 17 heures, continuation des deux grands bals publics ; à 18 heures apéritif-concert ; à 21 heures, les bals reprendront à nouveau jusqu'à extinction des feux ; à 1 heure du matin, grande farandole finale. Clôture de la fête par un réveillon monstre.

Comme tous les ans, le meilleur accueil est réservé aux étrangers qui nous honoreront de leur présence.

Brengués

Fête locale. — De grandes réjouissances seront données dans notre commune les 23, 24 et 25 août, à l'occasion des fêtes annuelles.

Grâce au zèle d'organisateurs dévoués, MM. Alfred Falguières et Lafont, de nombreuses attractions sont réservées au public. L'accueil le plus chaleureux sera fait aux étrangers qui, comme chaque année, se rendent nombreux dans notre commune. Voici le programme :

Samedi 23 août : A 20 heures, salves d'artillerie, tour de ville en musique et retraite aux flambeaux.

Dimanche 24 : A 6 heures, salves d'artillerie ; à 8 heures, aubades aux habitants ; à 10 heures, jeu du baquet ; à 11 heures, apéritif-concert ; à 14 heures, aubades aux étrangers, distribution de bouquets, grand concours de beauté pour les jeunes filles ; à 15 heures, départ de la montgolfière l'« Avenir Brengués » ; à 16 heures, jeux nautiques sur le Célé, courses pédestres ; à 18 heures, apéritif-concert ; à 20 heures, ouverture du grand bal champêtre ; à 22 heures, brillant feu d'artifice, bataille de confetti ; minuit, grande farandole.

Lundi 25 : A 10 heures, jeux divers ; à 14 heures, départ de baudruches ; à 16 heures, courses en sacs, courses aux ânes ; à 20 heures, grand bal de nuit ; à minuit, clôture de la fête par la retraite aux flambeaux.

Saint-Céré

Voyage présidentiel. — M. le président de la République devant traverser Saint-Céré le 13 septembre, après avoir déjeuné au château de Montal, situé à 1.500 mètres de là, château dont M. Fenaille a fait don à l'Etat, un Comité vient de se constituer en vue d'organiser la réception qui sera faite au chef de l'Etat. Ce Comité a désigné comme président d'honneur, M. Murat, maire de Saint-Céré, conseiller général.

Président, M. Baudel, conseiller municipal ; vice-présidents, MM.

Gambayrac

Fête locale. — La fête locale sera célébrée, cette année, le dimanche 24 août. Nos jeunes gens ne négligent rien, en fait de préparatifs. Des jeux nombreux auront lieu ainsi qu'un brillant feu d'artifice. Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Saint-Laurent

Conseil municipal. — Le 8 courant, à une heure du soir, le conseil municipal nouvellement élu s'est réuni à la mairie pour la tenue de la session ordinaire du deuxième trimestre, qui n'avait pas encore eu lieu.

Contrairement à leurs habitudes — nous les félicitons d'avoir rompu avec une division qui n'a que trop duré — nos édiles ont été parfaitement d'accord et ont voté les budgets supplémentaires de l'année courante et primitif de l'année 1914, à l'unanimité, ainsi que les autres affaires de la session budgétaire.

M. Dayet, percepteur-receveur municipal, présent à la séance, s'était, le matin de la même journée, rendu à la mairie pour le paiement des pensions de retraites ouvrières et paysannes.

Saint-Géry

M. le Dr Bénéch adresse les remerciements suivants aux Electeurs du canton de St-Géry :

Mes chers Concitoyens,

Je vous remercie d'avoir bien voulu renouveler mon mandat au Conseil d'arrondissement ; le nombre de voix que vous m'avez accordées a dépassé d'un tiers celui que j'avais obtenu il y a 4 ans ; c'est la réponse la meilleure qui pouvait être faite à ceux qui estiment mon programme trop avancé.

Avec vous je continuerai à faire triompher dans le canton la politique laïque et sociale que j'ai toujours défendue et vous me trouverez toujours prêt à défendre vos intérêts.

E. BÉNECH,

Professeur agrégé
à la Faculté de médecine de Bordeaux,
Conseiller d'arrondissement.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Foire. — Notre foire du samedi 16 août a été très importante sur le marché aux bestiaux. On remarquait de nombreux acheteurs.

Les bœufs gras ont été payés de 72 à 76 fr. les 100 kilos, selon qualité. Les veaux et moutons, de 1 fr. à 1 fr. 10 le kilo. Les porcelets, payés de 20 à 40 fr. pièce, étaient très recherchés par des expéditeurs des Charentes.

A la halle aux grains. — Mercerie : Blé, de 20 à 21 fr. l'hectolitre ; avoine, de 9 fr. 50 à 10 fr. l'hectolitre. Marché à la volaille. — Volailles, 1 fr. 20 le demi-kilo ; pigeons, 1 fr. 25 la paire.

A signaler une baisse très sensible sur les œufs. Ils ont été payés de 85 à 90 centimes la douzaine, tandis qu'ils atteignaient 1 fr. 20 le marché précédent.

Saint-Félix

Le cambrioleur Leygues. — Le célèbre cambrioleur Leygues, dont la région de Bagnac et de Figeac est devenue le théâtre de ses exploits, a été aperçu avant-hier soir, sur la route de Figeac, à l'embranchement de celle de Capdenac, vers minuit, par deux personnes des environs et un cycliste attardé.

Un des camarades d'enfance du chevalier de la pince a déclaré que le signalement qu'on a donné du promeneur nocturne, correspondait, en tous points, à celui du cambrioleur fantôme.

Leygues, qui possède une barbe blonde, taillée en carré, portait à ce moment-là, un pantalon blanc, et un veston gris.

Que font, pendant ce temps les limiers de la brigade mobile ? Leur flair serait-il mis en défaut ? Qu'ils fassent alors appel à celui de leurs chiens !

Teyssieu

Nous serions très heureux de savoir le résultat donné d'après enquête de la gendarmerie de l'affaire de M. et Mme X qui ont comparu le 13 août dernier, en justice de paix de Breteuil pour querelles insultes envers les étrangers et voisins.

Un groupe d'intéressés.

Courville Daniel et Jouanau Léopold ; trésorier, M. Cordié ; secrétaire, M. Corn Jean.

Le Comité a émis le vœu que la fête locale des 20, 21, 22 septembre, soit avancée et qu'elle ait lieu exceptionnellement les 13, 14 et 15 septembre afin que le premier jour de fête coïncide avec le passage du président de la République dans notre localité.

Mayrinac-Lentour

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Mayrinac-Lentour s'est réuni en session ordinaire, le 17 courant, sous la présidence de M. Roudayre, maire.

Voici les questions à l'ordre du jour qui ont été traitées en séance.

1^o Approbation des états de l'Assistance médicale gratuite, dressés par MM. les médecins et pharmaciens. Le total de la dépense pour le premier semestre écoulé, s'élève à 46 fr. 75.

2^o Application de la loi du 14 juillet 1913, sur l'assistance aux familles nombreuses. Le taux de l'allocation mensuelle à accorder à chaque enfant assisté est fixé à 5 francs. Deux chefs de famille de la commune pourront prétendre au bénéfice de cette loi de solidarité et de progrès social.

3^o Soutiens indispensables de famille. 32 jeunes gens de la classe 1913 recevant un avis favorable à leur demande d'allocation journalière.

4^o Postes. Le Conseil municipal, vu l'importance de la commune et le nombre très élevé de correspondances échangées, décide de prier M. le Directeur des Postes d'autoriser deux levées de boîte, aussi espacées que possible, par le facteur local.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

On nous écrit au sujet de la nomination de M. Dosmann comme procureur à Tonnerre :

« Il y a peu de figures aussi populaires dans le Lot que sa grande silhouette de sportsman passionné. Et l'on peut dire de ce fonctionnaire aux charges délicates, comptant multitude d'amis dans toutes les castes de la société qui l'entoure, qu'il sut allier, l'autorité du magistrat indubitablement républicain au dévouement et à la bonté de l'homme.

Juriste distingué, choisi par le Sous-Secrétaire d'Etat pour faire partie des bureaux du ministère de la justice, alors qu'il aurait pu se faire donner un avancement que les grands chefs ne peuvent refuser à leurs actifs collaborateurs, il préféra revenir au milieu des populations du Lot, où le fluide magnétique des relations cordiales — un moment abandonnées, l'attirait.

Ne soyons pas égoïstes ; l'ami ne pouvait pas se sacrifier totalement au magistrat que l'avancement mérité récompense, et réjouissions-nous au lieu de nous plaindre. »

Voyage présidentiel. — Samedi, vers 11 heures du matin, deux automobiles portant MM. le colonel Aubert attaché à la présidence ; Pujalat, chef de la sûreté générale, le président de la Chambre de commerce de Limoges, Chaix, qui doit piloter M. Poincaré dans son voyage et plusieurs autres notabilités sont arrivées à Gourdon venant de parcourir les différentes routes que doit suivre M. le président de la République pendant son voyage dans notre contrée.

Gourdon a retenu particulièrement l'attention de ces messieurs par son pittoresque et admirable panorama qui se déroule de sur nos boulevards. Aussi sont-ils repartis enchantés de ce que M. Poincaré verra de beau pendant son arrêt dans notre cité.

Conseil municipal. — M. Dauliac, maire, préside la séance.

Il est procédé à l'installation de M. Grangé, élu conseiller municipal, en remplacement de M. Pardes, dont l'élection a été annulée par le conseil d'Etat.

M. le maire lit une circulaire préfectorale, relative à l'application de la loi du 14 juillet 1913 sur les familles nombreuses, et invitant le conseil municipal à fixer le taux de l'allocation mensuelle. A titre provisoire, ce taux est fixé au minimum de 5 fr., susceptible d'être augmenté ultérieurement, selon les ressources budgétaires.

Communication est donnée du montant des dépenses d'assistance médicale gratuite pendant le premier semestre écoulé. Les dépenses se sont élevées à 1.349 fr. 75. Ce chiffre est sensiblement inférieur au total de la période correspondante de 1912.

M. le maire fait connaître au conseil que M. le président de la République passera à Gourdon, le dimanche 14 septembre, à dix heures du matin.

En prévision de cette visite, M. le maire demande l'ouverture d'un crédit pour le pavoiement des avenues et boulevards. A l'unanimité, le conseil est d'avis de donner à cette réception un éclat particulier. Une commission est nommée à cet effet. En font partie : MM. Métadié, Boy, Dardenne, Malvy, Baras, Grangé, Feyt et Barde.

Plusieurs questions sont posées au

sujet des arbres du tour de ville, du lavoir de Notre-Dame et de la mare de Campagnac. M. le Maire promet de faire le nécessaire.

Le conseil se réunit ensuite en comité secret, pour l'examen de demandes d'assistance.

St-Sauveur-la-Vallée

Vol. — Dans la nuit de vendredi à samedi, un vol a été commis au préjudice de M. Marcou, forgeron et aubergiste à Saint-Sauveur-la-Vallée.

Après avoir brisé un carreau et fracturé la serrure de la porte, le ou les voleurs qui, sans nul doute étaient au courant des lieux, ont emporté le tiroir-caisse renfermant une certaine somme d'argent.

La gendarmerie de Labastide-Murat, aussitôt prévenue, a ouvert une enquête.

Cressensac

Mise au point. — Dimanche dernier, toute la région déversait à Cressensac, des personnes avides de « saints spectacles » et de divertissements de bon ton. Le Cressensac réactionnaire triomphait et était tristes réjouissances qui se préparaient à l'école libre. Là, en effet, une agitation extraordinaire existait, à cause de la distribution des prix. L'émotion s'expliquait, n'est-ce pas, car il s'agissait non seulement de décerner les récompenses méritées par une année de travail, de persévérance dans la bonne voie, mais encore d'une manifestation contre l'école laïque tant haïe, et qui se complait malgré des avertissements si désintéressés, à végéter dans l'erreur abjecte.

Le programme de la fête était grandiose, plusieurs monologues, des chansonnettes, une saynète, une comédie en deux actes ; le bouquet était le discours d'un abbé d'une commune limitrophe.

Ce desservant, auquel l'honneur de la présidence était conféré, se proposait dans un discours senti, de relancer les défenseurs de l'école libre, d'exciter leur zèle en des périodes enflammées, de proclamer et démontrer la supériorité incontestable de l'enseignement libre, d'enfoncer en un mot l'odieuse laïque.

Quant à certains rôles comme celui de la cantinière qui fut rempli avec brio, je veux bien croire que la jeune fille ne l'a pas imaginé.

Cessez d'attaquer l'école laïque, Monsieur le Curé, sans quoi nous vous ferons palper les poutres qui naviguent dans vos orbites, et puis ce n'est pas de la besogne franche que de mal parler de quelque chose, dans un lieu où personne ne peut venir relever vos errements. Organisez une réunion où l'on puisse vous répondre, vous n'oserez, car vous n'aimez pas à baisser pavillon, et tout vous fait craindre que sur ce sujet vous seriez obligé de faire la carpe.

Un membre de l'enseignement.

Fête locale. — La fête locale annuelle de Cressensac aura lieu dimanche prochain 24 courant.

Nombreuses seront les attractions de toutes sortes : grands bals de nuit et de jour, magnifique ascension du dirigeable de Léon-Gambetta et feux d'artifice très variés.

Le comité de la fête décline toute responsabilité.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Gignac

Assistance aux familles nombreuses. — En vue de la mise en vigueur à dater du 1^{er} janvier prochain de la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses, les familles susceptibles de bénéficier des avantages de cette loi nouvelle sont priées de se faire inscrire à la mairie.

Nous rappelons que les bénéficiaires doivent n'avoir que des ressources insuffisantes pour élever les enfants dont ils ont la charge.

L'assistance est accordée pour chaque enfant de moins de treize ans au delà du troisième ; pour quatre enfants, on a droit à une allocation ; pour cinq enfants, à deux allocations, etc.

Si les enfants sont à la charge ex-

clusive de la mère, il suffit de deux enfants pour avoir droit à l'allocation.

Chronique vinicole

MULTILEVURES JACQUEMIN

Nouvelle forme de Levures sélectionnées de l'Institut La Claire. Régularisation de la fermentation par simple addition à la vendange

Sans préparation de Levain

Succès complet, constaté par de très nombreux viticulteurs aux dernières vendanges ; les Multilevures simplement ajoutées à la vendange sans aucune manipulation, donnent le maximum d'amélioration.

Amélioration générale du vin
Augmentation du degré alcoolique
Bouquet plus développé
Clarification rapide
Conservation assurée

Une brochure de 40 pages sur les Multilevures Jacquemin, avec 8 gravures hors texte, et une collection de brochures donnant les résultats de l'emploi des levures aux vendanges depuis 22 ans, sont envoyées gratuitement sur demande adressée à M. Paul GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe, grande Pharmacie de la Croix Rouge, Cahors.

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins :

Multilevures et Levures sélectionnées Jacquemin.

Tanin. — Métabisulfite de potasse.

Acide tartrique et acide citrique.

Phosphate d'ammoniaque. — Phosphate de chaux et tous les autres produits de Droguerie.

La Droguerie annexée à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, ne délivre pour l'oenologie que les produits purs de la Maison Poulenc ou de la Maison Jacquemin parce que seuls ils présentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes.

Garantie pour la qualité.

Efficacité dans les traitements.

M. Paul GARNAL, Directeur de la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, à Cahors, se fera un plaisir d'envoyer aux personnes qui lui en feront la demande, tous les renseignements concernant le traitement des vendanges et des vins.

Chronique agricole

Jurisprudence viticole et agricole

La vente de vin additionné d'eau est punie des peines prévues par l'article premier de la loi du 1^{er} août 1905, alors même que l'acheteur ou le consommateur avait été préalablement averti de cette addition : par suite le marchand ne peut même sur la demande de son client, lui livrer du vin mouillé ; telle est la règle, seulement les tribunaux nous montrent que cette règle comporte des exceptions !

C'est ainsi qu'un jugement du tribunal correctionnel d'Orléans, en date du 10 septembre 1912, vient de décider qu'un hôtelier ou un débitant de boisson ne peut être poursuivi pour falsification frauduleuse de vin ou mise en vente de vin falsifié, lorsque le vin prélevé chez lui et provenant de bouteilles déposées sur la table d'une salle à manger n'a été additionné d'eau que sur la demande formelle des pensionnaires en vue du repas qu'ils allaient prendre chez l'hôtelier ou le débitant (Daloz, Rec. Per. 8^e cahier 1913).

On sait que le droit de licence est proportionnel à l'importance des ventes annuelles effectuées ; afin de diminuer ce droit et pour dissimuler l'importance de son commerce, un commerçant en gros de Montpellier, M. F... employait ce procédé : lorsqu'il avait acheté la récolte de plusieurs domaines, il livrait à sa clientèle les vins ainsi achetés en les faisant expédier directement des caves des propriétaires récoltants sous le couvert de titres de mouvement délivrés à ces derniers et en leur nom ; la cour de Montpellier, par arrêt du 10 novembre 1911, avait décidé que le procédé employé par M. F... avait pour effet, en dissimulant les expéditions par lui réalisées, de fausser le calcul du taux de la licence correspondant à ses opérations commerciales et qu'il constituait une contravention au droit de licence prévu par l'article 171 de la loi du 28 avril 1816 ; la cour de cassation par arrêt du 1^{er} février 1913 a rejeté le pourvoi formé par M. F... contre l'arrêt de Montpellier (Gaz. Tribunaux, n^o du 5 juin 1913).

A Paris dans le commerce des vins et de la brasserie, il est d'usage que les fûts de vin ou de bière soient livrés à la porte des clients ; seulement les garçons livreurs des négociants en vins et des brasseurs, afin d'obtenir des pourboires plus élevés descendent dans les caves les fûts qu'ils doivent livrer ; pour cette descen-

des fûts dans les caves, ils s'adjoignent des « aides » auxquels ils abandonnent partie des pourboires qu'ils reçoivent. Ces « aides » qui ne sont pas engagés directement par les patrons, négociants en vins, ou brasseurs mais dont ces derniers n'ignorent pas les concours peuvent-ils invoquer la loi de 1898 sur les accidents ? Le tribunal civil de la Seine (4^e ch., 3^e section) a examiné cette question à l'occasion de la chute faite par un ouvrier qui accompagnait un livreur d'une brasserie ; le tribunal, par jugement en date du 22 avril 1913, a estimé que l'ouvrier victime de l'accident n'étant pas rémunéré directement par la brasserie, et n'ayant pas été engagé directement par cette dernière, ne pouvait invoquer la loi sur les accidents (La Loi, n^o du 9 mai 1913).

Le simple cultivateur qui fait édifier une grange sur son domaine, pour les besoins de son exploitation, n'est pas assujéti aux dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents ; cette solution a été consacrée par un arrêt de la cour d'appel de Riom du 26 janvier 1913 dont voici le principal considérant : « attendu que le sieur Mandou, simple cultivateur, faisant édifier une grange sur son domaine pour les besoins de son exploitation, ne rentre pas dans la catégorie des personnes assujétiées aux dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail ; qu'en admettant même qu'il eût installé un chantier sur son terrain, cette circonstance n'imprimerait pas à la construction entreprise le caractère industriel pour légitimer l'application des textes précités » (Gaz. Tribunaux, n^o du 30 mai 1913).

En décidant que les sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles pourraient se constituer en se soumettant aux prescriptions de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, la loi du 4 juillet 1900 a-t-elle ou exclusivement en vue les formalités relatives à leur constitution ? La Cour de cassation, dans un arrêt de sa chambre civile du 24 mai 1913, a répondu affirmativement à cette question ; d'après la Cour suprême les sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles ne seraient pas, en ce qui concerne leur administration, impérativement assujétiées aux dispositions de la loi de 1884 ; c'est ainsi qu'une caisse d'assurance agricole mutuelle contre l'incendie n'est pas tenue de se conformer à l'article 7 de la loi de 1884 qui permet à tout membre d'un syndicat de se retirer à tout instant de l'association, d'où il suit qu'elle peut valablement solliciter de ses adhérents des engagements de cinq ans (Gaz. Tribunaux, 29 mai 1913).

H. B.

(De la Revue de Viticulture).

Bibliographie

Le Passé est ressuscité ! Et c'est *Mon Dimanche*, l'excellente revue populaire qui le ressuscite dans son numéro de cette semaine pour la plus grande joie de nos yeux ! Dans le même numéro apparaissent « Le Collier et la Coupe » et le lecteur se l'ord de lire. Puis « l'Adventure de la Bande Mouchetée » et le lecteur frémit. Il faudrait, pour être équitable, citer tous les titres de cette merveilleuse publication populaire.

Un grand roman, Le Sabot Rouge, par Henri Mürger. Une fort utile « Causerie médicale » ; des conseils de « Droit pratique » ; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrivent Mme Charly ; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur ; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques ; une page pleine de jeux, d'images et de contes pour les enfants ; un grand concours ouvert à tous et à toutes et doté de prix de valeur ; plus de soixante articles illustrés complètent *Mon Dimanche* et en font la plus agréable et la plus utile des revues de la famille. *Mon Dimanche* paraît chaque vendredi sous couverture en couleurs et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout, dans les gares et chez les libraires, marchands de journaux.

Envoi gratis et franco des numéros spécimens sur simple demande à l'Administration, 14, rue Vulpian, Paris (XIII^e).

Le voyage, quel plus joli sujet de saison ! Il est traité, cette semaine, dans *Les Annales*, sous forme de poèmes ou de souvenirs, par Jean Richepin, Jules Claretie, Henri de Régnier, Mme Juliette Adam, la comtesse de Noailles, voire — sous forme de monologue — par le joyeux Gallipaux. Ce même numéro très pittoresquement illustré, contient en outre : une très belle étude littéraire d'Emile Faguet sur Stendhal, une poétique évocation de l'enfance du grand naturaliste J.-H. Fabre par François Fabié, de jolies fables dédiées aux enfants par Jean Aicard, de curieux documents inédits sur la jeunesse de Napoléon III, recueillis par Frédéric Lohé, des vers de Emile Verhaeren et un article très précis de Gérard Harry sur Gand et son Exposition, de pittoresques souvenirs de théâtre du célèbre imprésario Jos.-J. Schumann sur Suzanne Després et Guillaume II, de jolies réflexions du « Bonhomme Chryste » sur l'affaire Depourdussin, sans parler des autres chroniques d'actualité signées : Max de Nansouty, Yvonne Sarecy, Sergines, Jean du Taillis, etc., etc.

On s'abonne aux bureaux des An-

ANIODOL

LE PLUS PUISSANT ANTI-SEPTIQUE - NON TOXIQUE - NON CAUSTIQUE

Possède une puissance anti-microbienne 3 fois 1/2 plus grande que le sublimé suivant l'analyse faite par M. FOURARD, Chimiste de l'Institut Pasteur.

PRÉVIENT et GUÉRIT toutes les Maladies INFECTIEUSES et CONTAGIEUSES donne à l'organisme une vitalité qui lui permet de résister à l'attaque de tous les microbes.

ANIODOL EXTERNE
Son usage dans la toilette quotidienne est reconnu par tous les médecins comme le plus grand préservatif et le curatif le plus certain des maladies intimes, maladies de la femme : Métrites, Pertes, Cancres, etc. Dans les maladies des yeux : Ophtalmies, Conjonctivites, dans celles de la peau : Herpès, Eczéma, Ulcères, Contre Furoncles, Anthrax, Coupures, Brûlures, Piqûres d'insectes, quelques lavages à l'ANIODOL calment la douleur, empêchent l'infection et activent la cicatrisation.

ANIODOL INTERNE
C'est le désinfectant interne le plus puissant. On l'utilise avec succès, en gargarisme, dans les cas d'Angines et dans Grippe, Bronchite, Fièvre typhoïde, Fièvres septiques et paludéennes, TUBERCULOSE, etc.

Il empêche les Fermentations du tube gastro-intestinal ; guérit la Diarrhée verte chez les nourrissons, l'Entérite simple et muco-membraneuse, la Constipation. Il met ainsi à l'abri de l'Appendicite qui en est la conséquence.

L'ANIODOL, désodorisant parfait, enlève toutes mauvaises odeurs, même celle si tenace de l'iodoforme.
Dose : USAGE EXTERNE : 1 à 2 cuill. à soupe dans 1 litre d'eau. — USAGE INTERNE : 50 à 100 gouttes d'Aniodol interne dans une tasse de tisane ou un peu d'eau.

L'ANIODOL se trouve dans toutes Pharmacies à 3 fr. 25 le Flacon pour 20 litres.

Renseignements et Brochures : S^e de l'ANIODOL, 32, Rue des Mathurins, PARIS.

nales, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs). le numéro : 25 centimes.

Le nouveau fascicule du *Journal de l'Université des Annales* (n^o du 15 août) contient *in extenso* : la fameuse conférence de Jean Richepin sur le « Shylock » de Shakespeare, celle de Fernand Gregh sur les « Saisons et les Heures », celle d'Henry Lapauze sur « Ferrare et Mantoue au temps d'Isabelle d'Este », celle, enfin, de Julien Tiersot sur les « Fêtes de la Révolution ». Et toutes ces pages, tour à tour éloquentes, instructives ou attrayantes, sont accompagnées d'une documentation illustrée très artistique et très variée qui en rehausse pittoresquement l'intérêt.

Le numéro : 60 centimes. Abonnements : l'Année scolaire (25 n^{os}), 10 francs (étranger : 15 francs), 51, rue Saint-Georges, Paris.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie.* — Sommaire du n^o 2099, du 16 août 1913.

Les nouveaux cuirassés et les tourelles quadruples. — Chronique. — L'industrie de la soie en Indo-Chine. — L'eau pure à Paris. La stérilisation par l'ozone à l'usine de Saint-Maur. — La carte électrique de la France. — Les forêts et les pluies. — L'homme chelléen : la trouvaille de Pitdown. — Cible à marquage automatique. — Ce numéro richement illustré, contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et C^{ie}, éditeurs, 120 boul. Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 212^e livraison (16 août 1913).

Le Talisman, par Pierre Maël. — L'origine du caoutchouc. — Comment se fabriquent les timbres-poste, par Daniel Bellet. — Carrière et tribulations d'un prince à la cour de Frédéric II, roi de Prusse, par Marc E. Barry. — Le secret de la trahison, par Georges G. Toudouze.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain.

POUR NOS ÉCOLIÈRES

Un Ouvrage de maman
Combien de mamans seront heureuses de faire elles-mêmes cette pelure, le vêtement par excellence des écolières ! Voici un très joli modèle en ratine bleue, fermant devant par patte officier, large capuchon. Le prix de revient sera très modeste dans ce tissu bon marché. Il suffira, pour fillette de 6 à 7 ans, de 1^m 10 d'étoffe en 140. Le patron découpé gratuit et le guide détaillé pour s'en servir sont donnés avec le numéro 35 du *Petit Echo de la Mode*, mis en vente le mercredi 20 août.



Ce même numéro contient le patron découpé et le guide détaillé pour s'en servir sont donnés avec le numéro 35 du *Petit Echo de la Mode*, mis en vente le mercredi 20 août.

d'un CORSAJE pour fillette de 8 à 9 ans, une grande feuille de BRODERIES DÉCALQUABLES au fer chaud (Gol pour dame, dessous d'assiette, pochette à œufs et nappes), la *Revue de la Mode*, le Roman d'une grande Dame, par J. Muraux, un très beau panorama de toilettes nouvelles, et les nombreuses recettes et réponses des *Courriers gratuits*, si suivies et si appréciées.

Le Petit Echo de la Mode

est le plus pratique, le plus complet, le plus littéraire de tous les journaux de mode

PLUSIEURS EXCELLENTS PATRONS GRATUITS

GRANDES FEUILLES DE BRODERIES

décalquables au fer chaud.

En vente partout : 10 centimes le numéro.

MARCHÉ AUX PRUNES

Villereal (Lot-et-Garonne), 17 août. — La prune a fait hier son apparition sur notre marché ; elle a été achetée aux cours suivants :

Les 70-4 fruits au demi kilo, 45 fr. ; les 80-4 fruits, 42 fr. ; les 90-4 fruits, 40 fr. ; les 100-4 fruits, 38 fr. ; les 110-4 fruits, 30 fr. ; fretin, 20 fr.

Lauzun (Lot-et-Garonne), 17 août. — Il a été apporté à notre marché de début environ 50 quintaux de prunes, qui ont été achetées aux cours suivants :

Les 80-4 fruits au demi kilo, de 40 à

42 fr. ; les 90-4, de 35 à 36 fr. ; les 100-4, de 32 à 34 fr. ; les 100-10, de 28 à 30 fr. ; les 110-20, de 22 à 24 fr. ; menu fretin, de 15 à 18 fr., le tout les 50 kilos.

Nos marchés, dont la réputation n'est plus à faire et qui comptent parmi les plus beaux du département, seront cette année, toutes proportions gardées étant donné le manque de fruits, relativement bien approvisionnés. Les négociants trouveront surtout sur notre place une prune de qualité, car malgré la sécheresse et les maladies qui se sont abattues sur les pruniers, le fruit est resté beau et indemne de maladie.

Applications générales de l'Électricité

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

Ateliers de Nickelage

de FUMEL (Lot-et-Garonne)

Argenture-Dorure

BRONZAGE & VERNISSAGE

CUIVRAGE, ÉMAILLAGE

Spécialités pour Vélos

POLISSAGE

Restauration de vieux bronzes

Chargement d'accumulateurs

Maison Recommandée

Cahors : Agent Général

M. BAUDIN, Electricien

A Vendre

A MONTREDON (LOT)

Une belle maison ayant servi de maison d'école avec cour, préau, jardin et châtaigneraie.

S'adresser pour tous renseignements à M. le Secrétaire de mairie de cette commune.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 août.

La liquidation a été extrêmement facile et l'argent pour reports, très abondant, s'est obtenu de 1 3/4 à 20/0. La tendance dans tous les compartiments demeure très ferme, mais les affaires sont toujours fort calmes. La Rente française, soutenue au début, est devenue plus lourde en séance, par suite de réalisations. Elle finit à 88,35.

Les fonds d'Etats étrangers sont bien tenus. Le Serbe cote 82,95, le Turc 86,20, l'Italien 95,90 et l'Extérieure espagnole 89,97. Le Russe 3 0/0 1891 s'inscrit à 76,10, le 1896 à 74, le 5 0/0 1906 à 105 et le 4 1/2 1909 à 99,90.

Nos Etablissements de Crédit conservent leur bonne tendance. La Banque de Paris est à 1735, le Comptoir d'Escompte à 1060, le Crédit Lyonnais à 1686 et la Société Générale à 821.

Dans le groupe des chemins français, l'Est se traite à 915, le Lyon à 1310 et le Nord à 1709.

Le Rio Tinto se représente à 1949.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Vacances en Bretagne

Correspondance Automobile de Châteaulin à Morgat (Finistère).

Au moment de la période des vacances, il est intéressant de rappeler que la Compagnie d'Orléans a organisé un service automobile quotidien entre Châteaulin et Morgat facilitant jusqu'au 30 Septembre prochain, les excursions dans la presqu'île de Crozon et à la plage de Morgat.

Ce service comportera deux voyages dans chaque sens, en correspondance directe avec les trains rapides et express de ou pour Paris-Quai d'Orsay.

Prix par place et par voyage simple de la gare de Châteaulin-Orléans à la localité de Morgat et vice versa : 6 francs.

Enregistrement direct des bagages de Nantes pour Morgat.

Grâce aux services rapides fonctionnant à cette époque de l'année, les voyageurs pourront se rendre facilement à Morgat ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

DÉPART DE :

Orléans, 22 h. 48 ; 10 h. 28.
Tours, 0 h. 27 ; 11 h. 55.
Angers, 2 h. 20 ; 13 h. 46.
Nantes, 3 h. 46 ; 15 h. 15.
Montluçon, 16 h. 40.
Bourges, 18 h. 23 ; 6 h. 50.
Vierzon, 19 h. 18 ; 7 h. 52.

ARRIVÉE A :

Châteaulin, 9 h. 46 ; 21 h. 12.
Morgat, 11 h. 30 ; 23 h.

Pour le retour l'automobile quittera Morgat à 7 h. 15 et 17 h. 15 pour arriver respectivement à Châteaulin à 8 h. 45 et 18 h. 45.

Voitures directes des trois classes de Paris-Quai d'Orsay à Châteaulin.

Wagons-lits de ou pour Quimper au départ de Paris-Quai d'Orsay.

Pour les services automobiles, le voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 1 franc en s'adressant aux gares de Nantes ou de Châteaulin.

Le propriétaire-gérant : **A. COUESLANT.**

VACANCES 1913

Les Châteaux de Touraine en Automobile

(Circuits au départ de Tours et de Blois)

Au moment de la période des vacances, il est intéressant de rappeler que la Compagnie d'Orléans a organisé, au départ de Tours, les deux circuits automobiles ci-après permettant, jusqu'au 30 septembre prochain, la visite rapide et pratique des principaux châteaux de Touraine.

a) Tours, Loches, Montrésor, Mont-richard, Chenonceaux, Amboise, Tours.

b) Tours, Montbazou, Azay-le-Rideau, Villandry, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours.

PRIX

Circuit A : Voyageurs munis de billets de chemin de fer (1), 23 fr. 50 ; autres voyageurs, 26 fr.

Circuit B : Voyageurs munis de billets de chemin de fer (1), 19 fr. 50 ; autres voyageurs, 22 fr.

Les places peuvent être retenues à l'avance soit à la gare de Tours, soit à celle de Paris-Quai d'Orsay moyennant paiement d'une taxe de location de un franc par place.

Départ de Tours : 8 h. 30 ; retour à Tours vers 18 h. 45.

Excursions particulières sur demande faite par un groupé d'au moins huit voyageurs ou payant pour ce nombre : 0 fr. 20 par place et par kilomètre.

Un autre service automobile fonctionnant également quotidiennement au départ de Blois et comporte le circuit suivant :

Blois, Forêt-de-Russy, Château de Cheverny, forêt de Boulogne, Chambord, Blois.

Prix 8 fr. par personne, départ de Blois (place Victor-Hugo) à 13 h. 1/4, retour à Blois vers 17 h. (Service indépendant de la Compagnie, indiqué à titre de renseignement).

(1) Billets aller et retour (individuels et de famille), billets circulaires, cartes et billets d'excursions comportant sur le réseau d'Orléans, un trajet d'au moins 250 kilomètres et ayant Tours comme destination ou donnant la faculté de s'y arrêter.

Vacances en Auvergne

Excursion à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme)

Au moment de la période des vacances, il est intéressant de rappeler que, pour faciliter aux touristes et aux baigneurs notamment de la Bourboule et du Mont-Dore, l'accès de la pittoresque station thermale de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), la Compagnie d'Orléans a organisé, entre ces deux localités, un service automobile quotidien qui fonctionnera jusqu'au 15 Septembre.

Grâce aux services rapides fonctionnant à cette époque de l'année, les voyageurs pourront se rendre facilement à Saint-Nectaire ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

DÉPART DE :

Bordeaux-St-Jean, 6 h. 32.
Bordeaux-Bastide, 22 h. 47.
Angoulême, 21 h. 42 ; 4 h. 07.
Limoges, 0 h. 53 ; 8 h. 56.
Nantes, 16 h. 18.
Angers, 17 h. 30.
Tours, 20 h. ; 7 h. 37.
Toulouze, 23 h. 37.
Montluçon, 3 h. 53 ; 13 h. 43.
Orléans, 0 h. 19 ; 10 h. 01 jusqu'au 5 septembre.
Orléans, 0 h. 19 ; 9 h. 49 à partir du 6 septembre.

ARRIVÉE A :

La Bourboule, 7 h. 10 ; 7 h. 56 ; 17 h. 10.
Le Mont-Dore, 7 h. 34 ; 8 h. 15 ; 17 h. 29.

St-Nectaire, 10 h. 15 ; 19 h. 30.
Pour le retour, l'automobile quittera Saint-Nectaire à 11 h. 45 et 17 h. 30 pour arriver au Mont-Dore respectivement à 13 h. 45 et 19 h. 30.

Prix par place et par voyage simple de la gare du Mont-Dore à la localité de Saint-Nectaire et vice versa : 6 fr.

Enregistrement direct des bagages des voyageurs au départ de Bordeaux et de Nantes pour Saint-Nectaire.

Pour les services automobiles, le voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 1 franc en s'adressant à la gare du Mont-Dore.

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^{me} classe et de 30 0/0 en 3^{me} classe

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS ATLAS

DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4^e en couleurs en 20 livraisons
160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60^f broché, 66^f relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.
Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76 à **ATTINGER Frères** Éditeurs, PARIS
2, Rue Antoine-Dubois

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

FEUILLETON DU Journal du Lot 158

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXII

L'Odyssée d'un haut baron

La bonne mine que Timoléon-Achille conservait, même sous les haillons sordides dont il était couvert, et que rendait plus remarquable le voisinage des gibiers de prison qui l'entouraient, fit la conquête de l'homme d'affaires.

Il causa longuement avec son compagnon de captivité... il constata chez lui de l'intelligence et un ardent désir d'arriver. Les aspirations ambitieuses de Timoléon-Achille étaient de celles que l'homme d'affaires devait comprendre mieux que personne.

— Savez-vous lire ? demanda-t-il au jeune prisonnier.

— Lire, écrire et compter, et j'ai même une très belle écriture...

— Quel est votre âge ?

— Dix-huit ans.

— Votre famille ?

— Absente pour congé définitif... je n'ai plus un seul parent en ce monde...

Le jeune homme mentait avec connaissance de cause, croyant ce mensonge utile à ses intérêts.

— Seriez-vous disposé à accepter une bonne place ?...

— Cela dépend...

— De quoi ?

— De la bonté plus ou moins grande de la place qu'on m'offrirait...

— Que désireriez-vous ?...

— Peu de chose à faire et beaucoup à gagner...

— Diable !... je vois que vous êtes dans les vrais principes, mon jeune ami !...

— Oh ! je n'ai pas tout dit... — Qu'y a-t-il encore ?...

— Savez-vous que vous faites joliment votre lit, vous, mon gaillard ! s'écria l'homme d'affaires avec une sorte d'admiration.

— Dam ! je n'ai pas oublié le proverbe : *Comme on fait son lit on se couche !* J'aime beaucoup à être bien couché...

— Et vous avez raison ! Décidément, vous me plaisez fort, et vous êtes un garçon d'avenir...

— C'est aussi mon idée mon cher monsieur.

— Bref, je tiens à votre disposition une place parfaitement conforme à votre programme...

— Parlez-vous sérieusement ?

— Je ne plaisante jamais.

— Quelles seraient mes occupations ?

— Oh ! mon Dieu, presque rien à faire... des écritures à mettre au net pendant une heure ou deux, tout au plus... de temps en temps quelques signatures à apposer au dos d'une feuille de papier timbré... le reste du temps, liberté complète, avec la consigne de fréquenter les cafés et les estaminets...

— Jusque-là, tout ça me va parfaitement... Reste la question des appointements... que me donnerait-on ?

— Pour commencer, cent vingt francs par mois...

Timoléon-Achille crut voir s'ouvrir devant lui ces palais enchantés des Mille et une Nuits, dans lesquels des

génies et des monstres fantastiques entassaient d'incalculables amas de richesses.

Cent vingt francs par mois ! Quatre francs par jour !... Pour le fils du portier-tailleur, c'était une tranche du Pérou !...

Cependant, tout jeune et tout inexpérimenté qu'il fut, Timoléon-Achille possédait déjà le grand art de ne point paraître ébloui.

— Je me contenterais de cela en attendant mieux, fit-il d'un air dégagé ; mais vous ne m'avez rien dit des vêtements, et vous savez que je tiens à l'élégance...

— On mettra à votre disposition, dès le jour de votre entrée en fonctions, deux habillements complets que vous serez le maître d'aller choisir vous-même au Palais-Royal... chapeaux, linge et chaussures vous seront également fournis ; vous aurez en outre le logement pour rien, ce qui n'est pas un mince avantage... Voyons, est-ce une affaire conclue ?

— Je ne dis pas non, mais il faut savoir si la personne pour qui vous traitez ratifiera tout ce que vous promettez en son nom...

— Ne vous inquiétez point de cela, répliqua l'homme d'affaires avec un sourire.

— Cependant...

— La personne pour qui je traite n'est autre que votre serviteur ici présent...

sur le double des prix des billets simples, au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

AVANCES SUR MARCHANDISES
DISCRETION ABSOLUE
Carrasset et Sercand,
20 bis, rue Esprit-des-Lois,
BORDEAUX.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 18 août 1913

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les pores se cotent au 50 k. poids vif.		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.485			0,83	0,78	0,70
Vaches.....	1.227	251	71	0,78	0,72	0,68
Taureaux.....	228			0,72	0,70	0,65
Veaux.....	1.743	1.604	41	0,98	0,95	0,90
Moutons.....	17.059	10.817	1.576	1,00	0,95	0,90
Porcs.....	3.942	2.027	»	0,72	0,70	0,68

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur les bœufs, veaux et porcs, mauvaise sur les moutons.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA
GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE
LA plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : **Paul GARNAL**, O. S., Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHODE GARNAL
remplace l'Huile de Foie de Morue
POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : **3 fr. 50.** — Le litre : **6 fr.**

La Phosphode Garnal et le Corps Médical ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

— Vous, monsieur ! s'écria le jeune homme.

— Moi-même. On croirait que cela vous étonne !

Timoléon-Achille jetait en effet sur son interlocuteur des regards qui peignaient la plus profonde surprise et le désappointement le plus vif.

Le baron futur se croyait victime de la mystification d'un mauvais plaisant ; et sans doute il avait le droit de le croire, car l'homme d'affaires ne payait point de mine tant s'en faut, et son costume, plus que simple et dans un état assez médiocre de conservation, était loin d'annoncer chez celui qui le portait la possibilité de tenir tous les engagements qu'il venait de prendre.

Les différentes idées que nous venons d'exprimer se peignirent de la façon la plus claire sur le visage du jeune homme, et son interlocuteur put facilement les y lire d'un seul regard.

— Quand vous aurez un peu vécu dans le monde, mon garçon, dit-il, et que vous aurez fréquenté la bonne compagnie, vous saurez qu'en jugeant les gens sur l'apparence on risque de se tromper neuf fois sur dix... Vous me voyez mal habillé, et vous en concluez aussitôt que je me moque de vous depuis un quart d'heure... Ce raisonnement pêche par la base. Est-ce que vous croyez qu'un homme économe met sur son

dos ses meilleurs vêtements pour aller en prison ?... D'ailleurs la plume ne fait pas l'oiseau. Je pourrais vous citer des millionnaires à qui vous auriez envie de donner un sou dans la rue...

Timoléon baissait la tête d'un air confus.

L'homme d'affaires reprit : — Mais ne parlons plus de cela... Je vais vous convaincre que vous me jugiez mal... Quel jour sortirez-vous d'ici ?

— Après-demain, soir, mes huit jours expirent.

Moi, j'aurai fini ce soir ma quinzaine... Voici mon adresse. En quittant la geôle, venez me trouver. Voici trois louis que je vous remets à titre d'a-compte sur les émoluments de votre premier mois... Vous voyez que, malgré la défiance que je vous inspire, j'ai la plus grande confiance en vous...

Tout en parlant ainsi, l'homme d'affaires avait glissé dans la main de son compagnon, mystérieusement et de façon à n'être pas vu des autres prisonniers, trois pièces d'or et une carte.

(A suivre).